

CIRCULAIRE ANNUELLE SAISON 2022/2023



CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL DES CLUBS

ANGERS (PAYS DE LOIRE/49)

DIMANCHE 22 JANVIER 2023

--

SOMMAIRE

1. Technique	1
1.1. Équipement	1
1.2. Programme	1
1.3. Horaires	1
1.4. Catégories concernées	1
1.5. Modalités de participation	2
1.6. Récompenses	2
2. Administratif	3
2.1. Modalités d'engagements	3
2.2. Calendrier des engagements	3
2.3. Tarifs	3
3. Informations diverses	3

1. Technique

1.1. Équipement

- **Bassin** : 50m
- **Lignes d'eau** : 6
- **Chronométrage** : manuel

Adresse de la piscine : Piscine Jean Bouin, BOULEVARD PIERRE DE COUBERTIN, 49000 ANGERS

1.2. Programme

SESSION 1	SESSION 2
4x100BI Mixte	50AP Mixte
400SF Mixte	100SF Mixte
50BI Mixte	800SF Mixte
400IS Mixte	200BI Mixte
200SF Mixte	8x50SF Mixte
1500SF Mixte HC*	

* Les 1500SF sont Hors Concours.

1.3. Horaires

	MATIN	APRÈS-MIDI
Ouverture des portes	08H30	13H30
Échauffements	08H40 -> 09H25	13H40 -> 14H25
Premier départ	09H40	14H40
Réunion du collège des juges	08H55	-
Réunion des chefs d'équipe	09H30	-
Gonflage des bouteilles	À VENIR	À VENIR

1.4. Catégories concernées

- Toutes les catégories

1.5. Modalités de participation

- Par équipe (c'est le principe) : 1 équipe = 8 nageurs (au moins 2 femmes et 2 hommes)
 - ◆ Chaque club peut engager le nombre d'équipe qu'il souhaite
- En individuel : le sportif sera classé hors concours

1.6. Récompenses

- Le classement sera établi au total des points CMAS cumulés
- Des coupes seront remises aux 3 premiers clubs du classement. **La coupe pour le club arrivant premier sera remise en jeu chaque année (le club ayant remporté l'édition précédente doit donc la ramener).**
 - ◆ Le club vainqueur devra faire graver le nom du club sur la coupe (pris en charge par la Commission NAP BPL sur facture)
- Informations complémentaires :
 - ◆ La meilleure course de chaque nageur sera prise en compte dans le calcul des points.
 - ◆ Une équipe complète se doit de présenter au moins 1 nageur dans chacune des épreuves au programme (le 1500SF ne fait pas partie du programme).
 - ◆ Une équipe n'ayant pas pris part à l'ensemble des courses au programme se verra attribuer 0 point par course non nagée.
 - ◆ Toute équipe supplémentaire engagée par le club se verra ajouter, à la meilleure équipe du club, 1/10ème du total des points cumulés par l'équipe supplémentaire.
 - ◆ Les équipes composées exclusivement de Masters ou de Juniors se verront attribuer un bonus de 75 points.
 - ◆ Les relais comptent doubles


2. Administratif

2.1. Modalités d'engagements

- Les sportifs ne peuvent être engagés que sur 2 épreuves individuelles et 2 relais maximum.
- Un nageur individuel (sans équipe) ne peut être engagé que sur 3 épreuves maximum.

2.2. Calendrier des engagements

Ouverture des engagements	Jeudi 23/12 (env.)
Fermeture des engagements	Samedi 14/01 à 20H
Envoi du récapitulatif IntraNAP	Samedi 14/01 à 20H
Ouverture des engagements hors délai	Samedi 14/01 à 20H
Fermeture des engagements hors délai	Lundi 16/01 à 20H
Envoi du récapitulatif WINPALME	Mardi 17/01 à 20H
Ouverture déclaration erreurs/forfaits	Mardi 17/01 à 20H
Fermeture déclaration erreurs/forfaits	Mercredi 18/01 à 20H
Envoi des listes de départ	Jeudi 19/01 (env.)

Pour plus d'infos :  **Rétroplanning Informatique des compétitions CIBPL-NAP**

2.3. Tarifs

PAS DE PAIEMENT SUR PLACE

L'ensemble des paiements se fera via Hello Asso. Un lien vous sera fourni ultérieurement.

Pour les engagements hors délai, se rendre :

<https://www.cibpl.fr/nage-avec-palmes/outils/modification-des-engagements/>

TYPE COMPÉTITION	TARIF DÉLAI STANDARD	TARIF HORS DÉLAI
Championnat Interrégional des Clubs	Tarif unique : 30€/équipe	120€/équipe
	Relais : GRATUIT	5€/épreuve

3. Informations diverses

- Cette compétition est qualificative pour les Championnats de Bretagne/Pays de la Loire Élite